


Programme de Promotion de la Qualité (PPQ) approuvé par l'INAMI.

Ce nouveau programme vise à stimuler la concertation locale entre médecin et pharmacien autour de la plus-value des prescriptions magistrales. Pour ce faire, une **présentation PowerPoint** est mise à la disposition des organisateurs de projets locaux. Outre un **fil conducteur** pour l'organisation de la réunion de CMP proprement dite, celle-ci passe en revue les **avantages de la préparation magistrale**, une série de **formules courantes** et les **bases semi-solides pour les préparations dermatologiques**, mais aussi les questions du **remboursement** et de **l'incorporation d'une spécialité dans une préparation**. Ceci dit, le principal atout de ce programme réside sans doute dans le fait que l'APPL ou l'asbl QMP peut, sur demande (il suffit de les **contacter**), dépêcher un **orateur spécialisé dans l'animation** de ce genre d'activité.

La prescription magistrale comme option thérapeutique additionnelle

Description	Les prescriptions magistrales permettent d'adapter le dosage et/ou la forme galénique d'une spécialité à la situation du patient et ils peuvent offrir une alternative dans le cas où la dose nécessaire ou la forme n'existe pas sous forme de spécialité pharmaceutique ou si le patient est allergique à certains composants. C'est pourquoi que ce programme essaie de stimuler la concertation entre médecin et pharmacien concernant la plus-value des prescriptions magistrales.
Langue	NL - FR
Contact	Kurt Wauters – Qualité Médico-Pharmaceutique (QMP)
Documentation	Instrument de travail qui sont mis à la disposition des organisateurs des projets locaux : <ul style="list-style-type: none">•  Présentation PowerPoint• Fiche concise: Terminologie et informations utiles concernant les prescriptions magistrales• Modèle invitation médecin/pharmacien

Si vous réunissez des pharmaciens et des médecins qui ont les mêmes patients, vous obtenez les interactions les plus intéressantes et les plus utiles. Cela débouche souvent sur des accords très pratico-pratiques pour des patients très spécifiques. Mieux vaut donc organiser un projet de CMP à un niveau très local. »

Programmer au min deux réunions de CMP. Pourquoi deux d'emblée ? Parce que la seconde vous permettra, par exemple, de valider le compte-rendu de la première réunion et de discuter des recommandations ou engagements pris et de leur mise en œuvre ou de leur impact.

Via le formulaire de demande, vous aurez la possibilité de demander l'accès aux données de Pharmanet. Le cas échéant, votre demande de financement devra se faire via un formulaire. Chaque prestataire de soins souhaitant recevoir cet accès personnalisé à Pharmanet devra s'identifier.

Formulaire de demande :

http://www.appl.be/Upload/formulaire_de_demandes_de_CMP.pdf

Dès que votre formulaire de demande est complet (et, si besoin, le formulaire Pharmanet également), envoyez-le(s) **par recommandé avec accusé de réception** à l'INAMI, à l'adresse :

Secrétariat du Comité d'évaluation et de contrôle médicaux en matière de médicaments

INAMI – Service des Soins de Santé
Avenue de Tervuren, 211 – 1150 Bruxelles

Attention, vous devez également en envoyer une version digitale par mail à MFO-CMP@inami.fgov.be

Après l'approbation de votre demande, vous recevrez un premier soutien financier de **500 euros**, auquel s'ajoutera le même montant si votre projet prévoit de faire appel à un **animateur** (à condition que celui-ci ait été formé dans le cadre d'un PPQ approuvé par l'INAMI). Si vous envoyez un rapport de feed-back à l'INAMI, vous pouvez recevoir 1.500 euros supplémentaires (voir « Le rapport »).

La discussion porte avant tout sur les difficultés qui sont rencontrées dans la pratique, et sur les solutions qui sont envisageables. Des recommandations visant à mettre en œuvre les solutions proposées sont, autant que possible, adoptées au terme de chaque réunion. »

Ces recommandations, qui peuvent prendre la forme de simples conclusions, de points d'action concrets, voire de décisions faisant l'objet d'un accord entre l'ensemble des participants à la concertation, constituent l'essentiel du rapport que vous devez envoyer à l'INAMI à l'issue de votre réunion de CMP